



CONCOURS D'AUTOMNE 2010

6^{ème} édition

Concours de photographie interne et annuel du photo-club Courroux

REGLEMENT

Article 1: PARTICIPATION

Le concours est ouvert à tous les membres du photo-club Courroux.

Article 2: THEME

Le thème de cette année est: **“à travers”**

la locution “à travers” peut sembler dans certaines situations être synonyme de “au travers de”, mais il n’est pas toujours évident de les différencier.

Pour le concours nous dirons que **“à travers”** suppose un passage vide, libre, transparent ou un jour, séparant l’observateur (nous) ou un sujet d’un autre sujet, que l’on peut voir le sujet “à travers” ce passage.

Article 3: CATEGORIE

2 catégories sont proposées: noir/blanc ou couleur

Photo noir/blanc: argentique ou numérique

(n/b ou légèrement modifiée par une autre teinte)

Photo couleur: argentique ou numérique

Chaque participant(e) peut concourir dans les 2 catégories et proposer jusqu’à 3 images dans chacune d’elles, mais seule 1 image pourra être primée par catégorie.

Article 4: EPREUVES

Les tirages ou les impressions seront en papier **exclusivement**, du format **minimum** de **18x24** cm au format **maximum** de **30x40** cm.

Les photographies seront non montées et non encadrées! Une bordure blanche est acceptée sur les 4 côtés des tirages, à condition que l’image elle-même couvre la surface de 16x22 cm minimum.

Article 5: REMISE DES PHOTOS

Elle se fera **jusqu'au 15 novembre 2010** auprès de Patrick Charmillot
(rue 24-Septembre 7, Delémont, 032 422 97 33)

Après le concours, les lauréat(e)s des photos numériques enverront les fichiers correspondants en JPEG ,à Raphaël pour le site Web;

webmaster@photoclubcourroux.ch

Article 6: SELECTION

Il y aura trois prix en espèces attribués par catégorie:

Catégorie **noir/blanc**:

1er prix: **100 Frs**

2ème prix: **75 Frs**

3ème prix: **50 Frs**

Catégorie **couleur**:

1er prix: **100 Frs**

2ème prix: **75 Frs**

3ème prix: **50 Frs**

Le jury se réserve le droit de décerner un prix spécial **d'un montant de 30 Frs**.
Si ce prix n'est pas attribué, les photos non primées feront l'objet d'un tirage au sort à l'aide des bulletins de participation du concours lors de la soirée de proclamation des résultats.

Un jury d'1 à 2 personnes, extérieures au photo-club, désignera les lauréat(e)s suivant les critères principaux: rapport au thème (photo l'illustrant au mieux), esthétique , expression, cadrage, maîtrise technique, qualité du tirage ou d'impression,...

Article 7: DROITS

Les participants acceptent que les photos primées restent la propriété du photo-club Courroux et qu'elles puissent être utilisées ultérieurement lors d'expositions, pour le site Web, l'édition,etc...

Les oeuvres qui ont déjà été primées à d'autres concours ne pourront prendre part à celui-ci.

Article 8: PROCLAMATION DES RESULTATS

Les résultats seront proclamés le soir du souper de fin d'année le **samedi 4 décembre 2010**. Les lauréats absents ce jour-là seront avisés par mail ou par téléphone.

Article 9: RECUPERATION DES PHOTOS

Les participant(e)s dont les oeuvres n'auront pas été primées pourront les récupérer lors de la proclamation des résultats ou en s'adressant à P. Charmillot.

Article 10: IDENTIFICATION DES PHOTOS

Merci de remplir en lettres capitales le bulletin de participation sur la page suivante et de le joindre aux épreuves. Les photos devant être anonymes aux yeux du jury, il ne doit figurer ni nom, ni adresse au dos des épreuves, uniquement le numéro correspondant au titre.

Participez nombreux et à bientôt!

**Bulletin de Participation du CONCOURS D'AUTOMNE 2010 "à travers"
du Photo-Club Courroux**

Nom:	Prénom:	Tél.:
Adresse:		E-Mail:
Prière d'inscrire ci-dessous le titre choisi ou "sans titre". Noter au dos de l'épreuve uniquement le no correspondant.		
Noir/blanc	Photo 1 :	
	Photo 2 :	
	Photo 3 :	
Couleur	Photo 1 :	
	Photo 2 :	
	Photo 3 :	